



LES DROITS DE L'HOMME
DANS LE MONDE

LES DROITS DE L'HOMME EN AMÉRIQUE LATINE

N° 25

NOVEMBRE 2014

Scandales et gouvernabilité

C'est le plus grand scandale de corruption de l'histoire du Brésil, un pays où la corruption appartient à la vie quotidienne depuis des siècles. On ne sait pas encore précisément combien de milliards ont été détournés, mais on avance déjà la somme de quatre milliards de dollars.

Le scandale a commencé en mars lorsqu'une enquête policière et judiciaire a été ouverte sur la société pétrolière Petrobras pour, au départ, des « irrégularités » comptables et financières pendant la période 2004-2012. A la faveur de l'interrogatoire d'un de ses ex-dirigeants, directeur des approvisionnements, et d'un soi disant « intermédiaire », l'un et l'autre ayant accepté d'informer en échange d'une réduction de peine, Petrobras est maintenant au centre d'un réseau de corruption et de détournement de fonds qui concerne une dizaine de grandes entreprises lui ayant fourni des services, essentiellement des géants

du BTP brésilien, dont l'entreprise Odebrecht déjà dans le collimateur de la justice pour des chantiers de la Coupe du monde de football.

Depuis le début de l'opération, quatre vingt et quelques dirigeants d'entreprises ont été arrêtés en quelques mois grâce aux dénonciations des repentis. Selon leurs aveux, le cartel du BTP gonflait de deux ou trois pour cent les prix des contrats signés par l'entreprise pétrolière, qui allaient pour une part dans les poches des cadres dirigeants de Petrobras et pour une autre part au financement des partis et groupements politiques, dont le Parti des travailleurs (PT) de la Présidente Dilma Roussef. Ces repentis auraient donné les noms de quelques soixante dix bénéficiaires de la manne, dont des sénateurs, des députés fédéraux, des ministres, des gouverneurs, d'ex-ministres, d'ex-gouverneurs... On attend que la Cour Suprême commence à citer à comparaître accusés et témoins pour connaître

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



les bénéficiaires et les montants exacts des détournements. Toutefois, les investissements de Petrobras ayant augmenté de manière astronomique depuis 2004, atteignant plus de 80 milliards de dollars, on peut imaginer l'énormité des sommes détournées.

On ne compte plus, par le passé, les scandales d'affaires sales touchant Petrobras, mais jusqu'à présent les enquêtes ont été très tardives et se sont enlisées dans le temps, et l'oubli. Cette fois, l'enquête est sérieuse, elle a des résultats. Cela est inédit mais laisse la population perplexe, car jusqu'à présent on n'arrêtait et ne mettait en prison que « des noirs, des pauvres et des putes », selon le procureur général de la République. Serait-ce le début d'un changement ? Mais pour quel objectif ?

D'évidence, ce scandale met à l'épreuve les institutions et la Présidente elle-même. En effet, cette dernière a présidé le Conseil d'administration de Petrobras jusqu'en 2010, motif suffisant selon l'opposition pour l'accuser de complicité, voire réclamer son « impeachment » et, pour les plus extrémistes, manifester pour appeler l'armée à prendre le pouvoir ! Dilma Rousseff, niant toute implication, se contente d'encourager le processus judiciaire à suivre son cours et d'affirmer que le Brésil tient là une chance de changer d'époque, d'en finir avec la corruption et des mœurs politiques dépassées.

Selon le journaliste brésilien Eric Nepomuceno, lors des dernières élections générales, les dix entreprises qui ont versé les plus grosses contributions à des candidats ont contribué à faire élire 70 % des députés fédéraux. Plus encore, les entreprises du BTP et particulièrement celles qui sont impliquées dans l'affaire Petrobras ont déclaré avoir donné 18 millions de dollars pour des candidats à la députation fédérale, au point que le « groupe BTP » est majoritaire à la Chambre des députés... Ce fait met en évidence la nécessité d'une réforme politique, et notamment du système électoral, que les manifestants de juin dernier et la Présidente elle-même réclamaient, sans succès, le Congrès ayant refusé les projets de réforme allant dans le sens d'une moralisation et démocratisation de la vie politique, avec une réglementation du financement des partis politiques ainsi que des campagnes électorales.

L'énormité du scandale Petrobras et ses ramifications ne peuvent faire oublier que la corruption est un mal endémique du Brésil à tous les niveaux de la vie publique et économique. Aussi une des questions que se posent les observateurs est : jusqu'où iront les investigations ? Vont-elles se limiter à Petrobras, aux seuls mandats présidentiels de Dilma Rousseff et Lula ? Vont-elles toucher corrupteurs et corrompus à égalité ? Si policiers et juges remontent dans le temps, personne n'échappera à des scandales. Mais

cela sera-t-il suffisant pour permettre/imposer la réforme politique à un Congrès mouillé dans la corruption ? Et Dilma Rousseff sera-t-elle en mesure de ne pas s'entourer de politiques encombrants dans son gouvernement ? A minima, le scandale Petrobras établit un précédent : les chefs d'entreprise étaient intouchables et jamais encore des corrupteurs n'avaient eu à connaître la prison.

Autres interrogations suscitées par l'affaire : quel sera l'impact sur l'entreprise Petrobras elle-même ? Avec 86 000 employés, c'est la plus grande entreprise brésilienne – 20 000 fournisseurs locaux, 10 % des investissements du pays –, mais aussi un poids lourd industriel à l'échelle des Amériques avec des investissements dans des infrastructures pétrolières y compris aux Etats-Unis. La stagnation de l'entreprise – l'exploitation des champs pétrolifères en haute mer peine à commencer – depuis un an, et depuis mars et les premières fuites sur l'instruction en cours, ont fait chuter vertigineusement la valeur de l'entreprise en bourse et entraîné la mise à l'arrêt de projets de développement. Par ailleurs, l'implication des plus grandes entreprises de BTP et ingénierie du pays dans le scandale Petrobras a provoqué la paralysie de grands chantiers publics, assombrissant encore un peu plus sur les perspectives économiques et la gouvernabilité du pays, au moment où Dilma Rousseff va commencer un second et dernier mandat, décisif pour l'avenir des stratégies alternatives en Amérique latine.

SOMMAIRE

Amérique latine / Etats-Unis

Regroupement familial et régularisations temporaires p. 04

Argentine / France

Sandoval doit être extradé..... p. 04

Argentine

Dette et « fonds vautours » (suites)..... p. 05

D'ex-ministres franquistes frappés par un mandat d'arrestation argentin p. 05

Brésil

Vers le deuxième mandat de Dilma Roussef..... p. 06

Chili

Les ex-prisonniers de l'île Dawson seront indemnisés..... p. 07

Colombie

Grandes manœuvres autour des négociations de paix..... p. 07

L'affaire Petro archivée..... p. 09

Costa Rica

Proclamation de la neutralité du pays p. 09

Un ex-Président rattrapé pour faits de corruption..... p. 09

Cuba / Etats-Unis

Le New York Times en faveur d'un échange de prisonniers p. 10

El Salvador

Enfants disparus pendant la guerre..... p. 11

Guatemala

Rios Montt sera rejugé p. 11

Mexique

Les solutions du Président et l'incrédulité de la population p. 11

République dominicaine / CIDH

La réponse à la condamnation par la CIDH p. 12

Uruguay

La victoire de Tabaré Vázquez et du Front large p. 13

Venezuela

Lois sur l'économie, lutte contre la corruption et chasse au gaspillage budgétaire p. 14

Les cas de Leopoldo López et Corina Machado p. 14

Amérique latine/Etats-Unis

Regroupement familial et régularisations temporaires

Mi-novembre, le vice-président américain Joe Biden a commencé par annoncer le lancement d'un programme de regroupement familial permettant à un certain nombre d'enfants d'immigrés centraméricains d'immigrer légalement aux Etats-Unis, à condition que leurs parents aient un statut de résident légal... Cette mesure vise à freiner l'arrivée massive d'enfants clandestins sans famille aux Etats-Unis ; en effet, 68 541 mineurs ont été arrêtés à la frontière d'octobre 2013 à septembre 2014, parfois « rafiés » dans des foyers d'accueil par des opérations policières et expulsés en masse du territoire américain.

Ce programme annoncé lors d'une réunion de la Banque interaméricaine de développement (BID) où les présidents du Salvador, du Honduras et du Guatemala ont présenté un plan de développement, vise selon le Département d'État et le Département de la Sécurité nationale à offrir une alternative sûre, légale et ordonnée au « voyage périlleux » d'enfants. Concrètement, les parents résidant légalement aux Etats-Unis et dont les enfants vivent dans un des trois pays du triangle Nord de l'Amérique centrale, auront le droit de solliciter le regroupement familial. Ce droit est aussi applicable, au cas par cas, aux Salvadoriens et Honduriens ayant demandé l'asile et bénéficiant du statut de protection temporaire, mais dont les enfants ne sont pas considérés éligibles au statut de réfugié mais courent néanmoins des risques... Toutefois, le programme risque d'avoir un impact très limité car les Etats-Unis n'offrent que 4 000 visas de réfugiés pour toute l'Amérique latine et les Caraïbes et qu'ils vont en majorité à des réfugiés cubains ou colombiens.

Une semaine plus tard, le Président Obama a annoncé sa décision de régulariser provisoirement par ordonnance quelques cinq millions de clandestins, qui pourront, à partir de janvier 2015, recevoir un permis de séjour et de travail de trois ans sur les critères suivants : vivre aux Etats-Unis depuis plus de cinq ans, avoir des enfants citoyens américains ou résidents légaux, sortir de la clandestinité pour se faire enregistrer, ne pas avoir d'antécédents judiciaires et payer ses impôts. Il ne s'agit donc ni d'une amnistie générale comme le prétendent les Républicains, ni d'une régularisation massive. Les organisations de soutien aux migrants des Etats-Unis ont salué cette décision comme un premier pas vers une législation réaliste sur l'immigration. Le ministère des Affaires étrangères du Mexique a calculé que cette décision permettrait de régulariser la situation d'environ quatre millions de Mexicains – selon certaines estimations il y aurait cinq millions de clandestins mexicains sur le sol américain, d'autres avancent au moins le double. Bien que pays le plus favorisé par l'application de l'ordonnance, ses représentants sont prudents dans leurs appréciations, reconnaissant qu'il s'agit de mesures provisoires qui peuvent être abrogées après une période d'essai de trois ans, soit à la fin du mandat d'Obama. Mais, considérant que c'est toujours mieux que rien, les immigrés mexicains correspondant aux critères de régularisation sont vivement encouragés à faire la demande de permis de séjour pour avoir au moins la garantie de trois ans de tranquillité, sans menace d'expulsion.

Sources : *La Jornada*, BBC Mundo

Argentine/France

Sandoval peut être extradé

Le Conseil constitutionnel français a confirmé, le 14 novembre, que Mario Sandoval pouvait être extradé en Argentine et que cette extradition ne serait pas inconstitutionnelle, comme sa défense l'avait invoqué. Mario Sandoval est poursuivi en Argentine dans le cadre de l'enquête pour crimes contre l'humanité, privation de liberté et torture ayant entraîné la mort, commis au sein de l'Ecole de mécanique de l'armée (ESMA). La demande d'extradition argentine est liée de manière spécifique à la disparition de Hernán Abriata, étudiant en architecture, enlevé le 30 octobre 1976. La Cour de cassation devrait se prononcer en janvier 2015 sur le recours présenté par ses défenseurs contre la

décision de la Cour d'appel qui avait autorisé l'extradition.

Dans une déclaration, sept organisations – la FIDH, la Ligue des droits de l'Homme (LDH), l'Acat et France-Amérique latine pour la France ; le Centro de estudios legales y sociales (CELS), la Liga argentina de los derechos humanos (LADH) et le Comité de acción jurídica (CAJ) pour l'Argentine – ont salué cette décision qui « *permet de préserver un principe fondamental selon lequel les individus ayant obtenu la nationalité française après avoir commis des crimes pour lesquels ils sont incriminés ne peuvent rester impunis.* »

Sources : FIDH-LDH

Argentine

Dette et « fonds vautours » (suites)

Début novembre, le gouvernement argentin a fait appel de la décision du juge new-yorkais Griesa condamnant le pays pour ne pas avoir appliqué ses précédentes décisions de justice, favorables aux « fonds vautours » et intimant à l'Argentine le paiement de 1,3 milliards de dollars à ces derniers. La chancellerie argentine a déclaré que cette « *décision du juge municipal Thomas Griesa [...] constitue une violation du droit international, de la Charte des Nations Unies et de celle de l'Organisation des Etats américains* » et que cette mesure n'a pas « *d'effets pratiques pour le pays* ». Cette dernière affirmation reste encore à démontrer car, de fait, le blocage de la situation actuelle constitue aussi une impasse pour les capacités de l'Argentine à emprunter sur les marchés internationaux, et surtout le risque futur est grand pour les créanciers de ne pouvoir faire valoir leurs créances, par risque de blocage des comptes bancaires par décision d'une juridiction étrangère.

Dans une interview publiée par le quotidien de Buenos Aires, *Página 12*, l'économiste français Thomas Piketty estime que « *l'Argentine fait les frais de l'évolution récente et chaotique de la jurisprudence étasunienne sur la dette publique argentine. Cette situation d'hégémonie juridique est un*

problème pour l'Argentine, il pourrait l'être pour d'autres pays. C'est pire que l'absence de justice. Un peu partout dans le monde, nous assistons à une sorte de privatisation du droit avec la construction par des fonds et intérêts financiers de leur propre droit, leurs tribunaux d'arbitrage, ce faisant ils échappent à la souveraineté des Etats. [...] C'est très préoccupant et le problème qu'affronte l'Argentine dépasse de loin son propre cas ».

Autre développement, fin novembre, la presse argentine suggérait un scénario de négociation avec les fonds spéculatifs à partir de janvier prochain, lorsque sera caduque la clause Rufo garantissant aux créanciers ayant accepté les accords de restructuration de la dette de 2005 et 2010 de ne pas offrir aux « fonds vautours » de meilleures conditions financières. Le gouvernement argentin rejette officiellement cette hypothèse, mais cette éventualité ne semble pas faire effet sur le juge Griesa qui s'emploie à ce que ses décisions de blocage des créances soient aussi applicables et obligatoires hors du territoire américain, et plus particulièrement en Europe, renforçant ainsi le pouvoir de nuisance des « fonds vautours ».

Source : *Página 12*

D'ex-ministres franquistes frappés par un mandat d'arrestation argentin

Une juge argentine qui enquête sur les crimes perpétrés par la dictature franquiste en Espagne et les premières années de la transition, a lancé un mandat d'arrestation et d'extradition à l'encontre de deux ex-ministres et dix-huit autres personnes.

En 2010, face à la paralysie des procédures engagées en Espagne, des familles de victimes de la dictature de Franco avaient pris la décision de recourir aux tribunaux argentins, en se saisissant du concept de justice universelle qui avait permis aux victimes des dictatures argentine ou chilienne de saisir la justice espagnole.

Le mandat d'arrestation de la juge argentine désigne les deux ex-ministres comme possible auteurs de délits d'homicide aggravé par préméditation. Le premier aurait signé la condamnation à mort par garrot de l'anarchiste Salvador Puig Antich, une des dernières victimes exécutées par la dictature franquiste ; le second serait responsable de la

répression à l'encontre de travailleurs en grève, faisant cinq morts et plus de cent blessés.

En 2013, cette même juge avait demandé l'extradition pour interrogatoire à Buenos Aires de deux membres des forces de sécurité de Franco, responsables de torture. Extradition refusée par la justice espagnole comme dans d'autres cas similaires car, pour l'Audiencia Nacional d'Espagne, ce type de délit est prescrit au bout de dix ans et est passible de six ans de prison, et invoque la soi-disant loi d'Amnistie de 1977 qui a accordé le pardon aux crimes du franquisme.

Les demandeurs se fondent sur l'exemple de l'Argentine où les lois d'impunité adoptées dans les années 1980, ont finalement été abrogées en 2005, mais aussi sur les procès qui ont eu lieu après la reconnaissance de l'imprescriptibilité des crimes de lèse humanité, et son inscription dans le droit international.

Source : *La Jornada*

Brésil

Vers le deuxième mandat de Dilma Roussef

Le second mandat présidentiel de Dilma Roussef ne commence que le 1^{er} janvier 2015 mais de facto, il a débuté dès sa réélection fin octobre.

Pour la première fois en douze années de pouvoir, le Parti des Travailleurs (PT) aura face à lui une opposition politique conséquente – avec 51 millions de voix, soit 48 % des votants pour le candidat présidentiel Aécio Neves, et des groupes parlementaires conservateurs renforcés – et enragée, comme l'a montré la violence de la campagne électorale, entretenue par les groupes de médias qui ont été à la pointe du combat anti-PT pendant les douze dernières années. Dilma Roussef, consciente des séquelles de l'agressivité et des tensions de la campagne électorale et des difficultés à venir, a lancé à l'opposition un appel au dialogue dès son premier discours de Présidente réélue. Après quelques jours de réflexion, Aécio Neves, devenu leader de l'opposition, a fini par accepter de dialoguer à condition que cela soit pour enquêter à fond sur les accusations de corruption au sein de l'entreprise pétrolière d'Etat, Petrobras. Rien d'étonnant à cela, car Neves a essayé pendant la campagne électorale, avec l'appui des médias, de concentrer les attaques contre Dilma Roussef sur ce scandale de corruption que la justice commence seulement à investiguer.

Deux semaines après sa réélection, Dilma Roussef a pris des mesures, reportées pour cause de campagne électorale, qui faisaient partie du programme du candidat Neves : les taux d'intérêt ont augmenté, surprenant jusqu'aux spéculateurs et aux marchés financiers, le prix de l'essence a aussi augmenté. Ont également été annoncées des mesures de coupes et d'ajustements des dépenses gouvernementales.

Immédiatement après la réélection de Dilma Roussef, la pression exercée par la Bourse de São Paulo avant le premier tour a repris : le réal a perdu de nouveau de sa valeur face au dollar. Et les industriels exercent de fortes pressions pour que change la politique économique. Les comptes publics sont en déficit et aucun des objectifs que s'est fixé le gouvernement ne semble pouvoir être atteint, à l'exception du taux d'inflation...

On attendait la nomination du nouveau gouvernement pour apprécier comment la

Présidente entendait faire face aux difficultés de l'économie, aux scandales de corruption, et malgré tout gouverner avec un nouveau Congrès frappé de fragmentation politique – 32 partis sont représentés –, investi par les forces les plus conservatrices, et avec des alliés eux aussi divisés. Selon les observateurs, « il existe des indices clairs que l'objectif de l'opposition sera de rendre infernale la vie du gouvernement ».

L'attente n'a pas duré longtemps : fin novembre, a été nommé au poste de ministre de l'Economie, Joaquim Levy, un banquier formé par l'école de Chicago et partisan du libéralisme économique pour, dit-on, regagner la confiance des investisseurs, une nomination immédiatement traduite comme l'expression d'un virage social libéral par l'aile gauche du PT et ses alliés. « *La Présidente semble plus vouloir tenir compte des forces qu'elle a mis en échec que dialoguer avec ceux qui l'ont élue* », déclaraient dans un manifeste quelques figures bien connues de la gauche du PT et influentes dans l'opinion publique tels que le théologien Leonardo Boff, le dirigeant des « Sans-terre » Joao Pedro Stedile, le sociologue Emir Sader, et l'ex-porte-parole de Lula... Ils considèrent cette nomination, ainsi que celle de la ministre de l'Agriculture liée à l'agro-industrie et au négoce des phytosanitaires, comme « *une régression par rapport au programme qui a vaincu dans les urnes* » parce que « *ils sont connus pour leurs propositions conservatrices et excluantes dans le domaine fiscal, mais aussi pour leur défense systématique des grands propriétaires terriens contre l'environnement et les droits des travailleurs* ». Par contre, la Bourse de São Paulo a aussitôt réagi très positivement à cette nomination, de même que les marchés financiers.

Joaquim Levy n'est pas un inconnu : il a participé au premier gouvernement de Lula comme secrétaire au Trésor du ministre Palocci qui a mené une politique très orthodoxe pour contenir l'inflation et faire baisser la dette extérieure du pays, et s'était attiré l'hostilité des organisations syndicales par ailleurs soutiens de Lula.

Sources : Página 12, BBC Mundo, El País Internacional

Chili

Les ex-prisonniers de l'île Dawson seront indemnisés

La Cour d'appel de Santiago a confirmé la décision judiciaire enjoignant à l'Etat d'indemniser trente ex-prisonniers politiques qui furent détenus sous la dictature de Pinochet pendant deux années sur l'île Dawson, une île de l'archipel de la Terre de Feu, dans le détroit de Magellan, à l'extrême sud chilien.

L'île avait été transformée en bagne par la dictature qui y a enfermé des dirigeants politiques et des ministres du gouvernement d'Allende, dans des conditions extrêmes.

La Cour a justifié ainsi sa décision : « il faut garder à l'esprit qu'il n'y a aucun doute que les victimes de violations des

droits fondamentaux, qui furent enfermées illégalement sur une île du bout du monde, qui subirent de mauvais traitements et qui vécurent pendant toute cette période l'agonie de l'incertitude de vivre, ont subi un incommensurable préjudice moral qui ne demande pas à être prouvé, car cela relève du sens commun le plus élémentaire ».

L'Etat chilien est donc condamné à leur payer près de 7,5 millions de dollars d'indemnités.

Source : BBC Mundo

Colombie

Grandes manœuvres autour des négociations de paix

L'optimisme lié aux avancées des négociations de paix avec les Farc est tempéré par la poursuite des hostilités sur le terrain, avec toutes les conséquences collatérales, et le risque d'escalade de provocations pour tenter de saborder le processus.

Le prix de la paix

Le coût politique et financier des changements exigés par le post-conflit, est un signe positif de ces avancées. Si les questions posées par l'ex-président Uribe, relèvent de la posture et sont une manière dissimulée de poursuivre son opposition à tout dialogue, les organisations de la société civile, de même que les parlementaires s'interrogent eux aussi sur les moyens et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'accord potentiel.

Le Président Santos avait lancé un appel à la Communauté Internationale dans son intervention à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies, demandant un appui, politique d'abord, car la négociation va entrer dans le dur, c'est-à-dire porter sur la justice transitionnelle et sur le désarmement, mais aussi économique parce qu'il faudra réintégrer les ex-guérilleros dans la société civile et surtout garantir la présence de l'Etat dans les zones affectées par le conflit ainsi que la sécurité des citoyens.

S'en est suivie pendant la première semaine de novembre une tournée européenne du Président Santos au cours de laquelle il a proposé aux chefs d'Etat visités la création d'un fonds fiduciaire – système déjà utilisé par l'Union européenne – auquel les ressources apportées par les différents pays seraient

utilisées pour financer les projets destinés à rendre effectifs les accords de paix. Ce projet, qualifié « *d'espèce de plan Marshall* » par le Président Santos, reste encore largement virtuel car il reste encore à définir quels seront les programmes prioritaires, en fonction du contenu des accords.

La Commission de paix du Congrès estime qu'il sera nécessaire d'investir 45 milliards de dollars au cours des dix prochaines années et, selon une sénatrice des Verts, cela implique la construction d'institutions pour garantir a minima la justice et la sécurité publique, la réglementation de la propriété, de l'usage et de l'exploitation de la terre, mais aussi de grands investissements dans la santé, l'éducation, le réseau routier, le logement et le développement rural. Lors de l'entrevue de Santos avec la Commission européenne, feu vert a été donné à des projets constructifs, soutenant le programme inclus dans l'accord de paix et la lutte contre les inégalités, pour un montant de 17 millions de dollars, à exécuter dans quatre régions au cours des deux prochaines années.

L'Allemagne, de son côté, a annoncé l'attribution par la Banque allemande de développement d'un crédit sur dix ans d'un montant maximal de 100 millions de dollars, destiné à la réparation pour les victimes du conflit, la réintégration des guérilleros et le développement rural.

La restitution des terres aux paysans victimes du conflit, déplacés

Un des points dans le projet d'accord de paix, est déjà officiellement en cours depuis

deux ans, dans le cadre de la loi des Victimes et de restitution des terres. Un récent rapport d'étude sur la pratique de restitution des terres, réalisé par Amnesty International et présenté à Bogotà fait un constat assez pessimiste des résultats. Il estime que, à l'existence de menaces de morts et d'assassinats contre ceux qui réclament leurs terres, s'ajoute « *le manque de rigueur pour appliquer une législation déficiente* », concluant que le mode d'application de la loi est trop lent et « *frustre la majorité de ceux auxquels la terre a été volée* ». Pour Amnesty, il ne suffit pas que le gouvernement rende leurs terres aux six millions environ de paysans déplacés, chassés de leurs terres, il faut aussi qu'il garantisse la sécurité physique et économique de ceux qui reviennent, mais aussi aux juges et aux fonctionnaires qui participent au processus de restitution et sont la cible de menaces. Amnesty indique que selon le Ministère public, du début du processus jusqu'au mois d'août 2014, trente-cinq homicides liés à la terre ont fait l'objet d'enquêtes. En outre, Amnesty estime que pour l'instant le processus de restitution s'est occupé de petites surfaces et pas des terres occupées par des groupes nationaux ou multinationaux qui « *ont profité du conflit armé pour promouvoir, consolider et protéger leurs intérêts économiques* ». L'étude affirme aussi que au 1er août 2014, seuls 29 000 hectares ont été restitués à 2 000 paysans, soit « *une fraction des huit millions d'hectares que l'on estime avoir été acquises illégalement pendant le conflit* ». Piqué par la critique, le gouvernement s'est défendu en répondant qu'il fallait tenir compte du fait que la restitution se réalisait dans une situation de guerre... Cet aveu du gouvernement va bien au-delà de la question de la restitution des terres : comment négocier un accord global sans cessez-le-feu ? Jusqu'à présent, le gouvernement de Santos s'y refuse, sous la pression de son opposition de droite, hostile aux négociations, mais aussi convaincu que le rapport des forces sur le terrain pourrait lui épargner certaines concessions.

En attendant les normes de la justice transitionnelle

La question de la justice applicable aux crimes commis dans le contexte du conflit a été mise en lumière par l'affaire de la condamnation par un tribunal indigène de sept guérilleros des Farc qui avaient participé à l'assassinat de deux membres de la Garde indigène. La communauté indigène Nasa où se sont produits les faits s'est déclarée neutre dans le conflit armé colombien, exigeant de manière répétée la sortie de leurs territoires ancestraux des différents acteurs armés et s'est mobilisée pour capturer des guérilleros impliqués dans des actes de violence ou pour expulser les soldats de l'armée colombienne

présents sur leurs terres.

Une Assemblée générale a ainsi condamné un des guérilleros, reconnu coupable de l'assassinat, à soixante années de prison ; quatre autres personnes à quarante années de prison pour avoir tiré sur les gardes ; et deux mineurs de 14 et 17 ans à vingt coups de fouets. La condamnation a été décidée à main levée et prononcée en présence d'un millier de personnes membres de la communauté Nasa. Une fois administrés les coups de fouet, les mineurs ont été envoyés dans un centre de rééducation avec l'avertissement que le jugement serait revu lorsqu'ils atteindront leur majorité. Les autres condamnés, majeurs, appartenant eux aussi au peuple Nasa, purgeront leur condamnation dans une « cellule prêtée » c'est à dire dans une prison de l'Etat, mais sous la garde de l'Association des assemblées indigènes du Cauca.

Depuis la constitution de 1991, la justice indigène dispose de vastes compétences juridiques sur les événements touchant les territoires ancestraux. Cette justice communautaire est objet de polémique, car elle s'écarte de la législation nationale, mais aussi du fait de son recours aux châtiments corporels. Le droit des communautés indigènes à faire justice « *conformément à leurs normes et procédures propres* », entériné par la Constitution de 1991, établit comme exception à cette règle d'éventuelles contradictions avec la Constitution et les lois de la République. Dans le cas précis, il n'y avait, formellement, aucune contradiction, et la justice indigène pouvait prévaloir sur la justice ordinaire.

Cela étant, le représentant en Colombie de l'Organisation des Nations unies a manifesté une vive préoccupation de ce jugement, estimant que les accusés n'avaient pas eu droit à un procès équitable et ajoutant que tout colombien, y compris un guérillero coupable de participation à un assassinat, avait des droits comme tout être humain...

Un général disparaît et les négociations sont suspendues

Mi-novembre, à quelques jours de la reprise des négociations de paix, le général Alzate était enlevé par la guérilla avec deux personnes qui l'accompagnaient, dans le département du Chocó (Nord-Ouest du pays) où il dirige les offensives de l'armée colombienne contre la guérilla. Curieux enlèvement à un moment crucial pour le processus de paix. Le général était en civil au moment de son enlèvement et personne dans son état-major n'était au courant de son escapade en civil et sans gardes du corps dans une région extrêmement conflictuelle. Néanmoins, le Président Santos a aussitôt suspendu les négociations de La Havane et menacé d'y mettre un terme si le général

n'était pas libéré. Après trois semaines de négociations et tractations pendant lesquelles le gouvernement s'est montré d'une discrétion étonnante et inhabituelle sur les circonstances de l'enlèvement, les Farc ont libéré le général qui, dans un mouvement inattendu, a donné l'accolade au chef guérillero, une accolade entre soldats semble-t-il... ce qui, sans surprise, a fait scandale parmi les partisans de la manière forte contre la guérilla.

Dans leur gestion publique du dossier, les Farc ont fait remarquer que tout cela ne serait pas arrivé si, comme ils le demandent avec insistance, un cessez-le-feu était décrété, pour faciliter la négociation, en évitant des provocations de part et d'autre...

Sources : BBC Mundo, El País Internacional

L'affaire Petro archivée

Le Ministère public a mis fin au feuilleton de l'affaire Petro, en reconnaissant que le Maire n'avait commis aucun délit et en archivant l'enquête sur de supposées irrégularités dans la réforme du système de collecte des ordures de Bogotá.

Est ainsi mis un terme, au moins sur le plan légal, à une enquête pénale qui était entachée de soupçons de tentative de coup de force contre la démocratie et de participation aux efforts de la droite pour saboter les perspectives d'accords de paix.

Les mobilisations populaires ont largement contribué à ce résultat.

Cela étant, le Procureur général à l'origine de cette affaire a averti que la décision du Ministère public n'affectait en rien le processus disciplinaire... qui suit son cours. Le Procureur avait requis la destitution de Petro mais aussi une décision d'inéligibilité à quelque poste public que ce soit pour quinze ans.

Source : BBC Mundo

Costa Rica

Proclamation de la neutralité du pays

Le Parlement de Costa Rica a approuvé une loi déclarant la paix « droit humain fondamental » et proclamant « *la neutralité perpétuelle, active et non armée [du pays] dans les conflits entre Etats et à l'intérieur de ceux-ci* ».

Cette décision renforce encore l'image pacifiste du Costa Rica, qui n'a plus d'armée depuis 66 ans. La neutralité de l'Etat avait fait l'objet en 1983 d'un projet de décret du Président de l'époque, Luis Alberto Monge. Mais le décret était resté dans les cartons, et la sincérité du Président fût rapidement mise en doute, car il est apparu que ce même Président avait largement ouvert le territoire du pays aux « Contras », ces groupes armés opposés aux sandinistes au pouvoir au Nicaragua et qui bénéficiaient du soutien financier du gouvernement de Ronald Reagan. Une partie du territoire costaricien avait été « privatisée »

par les « contras » qui y avaient installé une base arrière sur la frontière sud du Nicaragua.

Le successeur de Monge, Oscar Arias, nobélisé pour sa contribution au processus de paix en Amérique centrale, et très critique de l'engagement de son prédécesseur dans le conflit intérieur nicaraguayen, s'est montré sceptique à l'égard de la décision : « *Le Costa Rica ne peut pas être neutre à l'égard de conflits dans le monde parce que nous avons des valeurs qui, parfois, sont attaquées et nous devons avoir une position pour ou contre* ».

Le texte voté par le Parlement précise que le pays ne prendra pas partie dans les conflits armés, sauf s'il y est obligé par les traités ou pactes internationaux souscrits dans le cadre des Nations unies.

Source : El País Internacional

Un ex-Président rattrapé pour faits de corruption

L'ex-Président Miguel Angel Rodríguez (1998-2002), condamné à cinq ans de prison pour cause de corruption, avait fait appel de sa condamnation et été acquitté par une Cour d'appel, mais la Cour Suprême vient d'annuler

cette décision.

Cette affaire, qui a coûté à Rodríguez le secrétariat général de l'Organisation des Etats américains (OEA), s'est prolongée pendant des années et a atteint son paroxysme en

avril 2011 avec la première condamnation.

Les tribunaux costariciens avaient alors établi sa culpabilité comme instigateur de la corruption, ayant reçu des commissions à hauteur de 819 000 dollars US de la firme française Alcatel qui aurait soudoyé des fonctionnaires costariciens pour remporter l'appel d'offres de téléphonie cellulaire en 2001. C'est cette condamnation qui avait été annulée par une Cour d'appel, considérant que les faits incriminés dans quatre des éléments de preuve étaient prescrits ou n'étaient pas valides. La Cour suprême a considéré que ces preuves

étaient licites et devaient être considérées, ce que fera une autre Cour d'appel.

Mais les ennuis judiciaires de Miguel Angel Rodríguez ne s'arrêtent pas là : il est accusé du délit de détournement de fonds publics. Selon le Ministère public, pendant sa présidence, il aurait perçu des commissions des sociétés de réassurance multinationales, via l'augmentation de la valeur de la prime réelle de ces sociétés et des frais de courtage.

Source : BBC Mundo

Cuba / Etats-Unis

Le New York Times en faveur d'un échange de prisonniers

Le *New York Times* persiste dans le plaidoyer pour une normalisation des relations entre les Etats-Unis et Cuba. Dans un éditorial publié dans son édition dominicale – la plus lue par le public américain – le journal intervient sur ce qui constitue, aux yeux du gouvernement américain, l'obstacle diplomatique majeur à toute avancée vers une telle normalisation : l'emprisonnement du sous-traitant Alan Gross, dont l'état de santé préoccupe l'opinion publique américaine.

Le *New York Times* demande aux deux pays de procéder à un échange de prisonniers pour des raisons humanitaires : Alan Gross, incarcéré depuis cinq ans contre les trois agents de renseignement cubains encore emprisonnés aux Etats-Unis et qui ont déjà accompli seize ans de prison.

Le journal fait remarquer que l'arrestation de Gross à Cuba est le résultat « d'une stratégie irresponsable » de l'agence USAID qui « a envoyé des sous-traitants privés en missions secrètes dans un pays policier qui est radicalement opposé au projet pro-démocratique de Washington ». Gross est très affecté par sa détention et s'il venait à mourir en prison, dit le journal, « la possibilité d'établir une relation plus saine avec Cuba disparaîtra pour plusieurs années ». Et d'ajouter « Obama doit reconnaître que cela peut être évité, mais qu'il faut agir vite ».

Pour réaliser cet échange de prisonniers,

le Président Obama devrait suspendre les condamnations des trois cubains, une décision justifiable, selon *Le New York Times*, « si l'on tient compte de la durée de leur détention, des critiques valables quant à l'équité du processus judiciaire qui les a condamnés et des possibles bénéfices qu'un tel échange pourrait apporter pour un rapprochement bilatéral ». Le *New York Times* rappelle aussi que les trois cubains encore détenus – ils étaient cinq à l'origine, deux ont été libérés après avoir purgé leur peine – ont été arrêtés pour avoir infiltré l'émigration cubaine de Floride.

De leur côté, les Cubains considèrent que leurs trois agents ne sont pas des espions car ils n'ont pas eu accès à des informations secrètes liées à la sécurité nationale des Etats-Unis, ce qu'un témoin officiel du gouvernement étasunien a reconnu lors de leur procès. Le gouvernement cubain a suggéré cet échange, mais pour l'instant, le gouvernement des Etats-Unis s'y refuse. Signal d'une avancée décisive dans les tractations entre les deux pays, les articles répétés du *New York Times* ont ils pour fonction d'accoutumer l'opinion publique à ce qui sera demain la réalité, comme cela s'était produit au moment de l'affaire du petit Elián, finalement rendu à sa famille à Cuba malgré l'opposition vociférante des exilés anti castristes de Floride ?

Sources : Cuba info, NYT, La Jornada

El Salvador

Enfants disparus pendant la guerre

La Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) a condamné le Salvador pour les disparitions forcées de cinq enfants entre 1980 et 1982. La Cour a jugé que ces cas de disparitions forcées de mineurs n'étaient pas des faits isolés, mais que, du fait de l'impunité, ils correspondaient à un plan systématique de l'Etat, exécuté par les services de contre-insurrection.

La CIDH a ordonné des mesures de réparation et, entre autres, d'identifier, juger et sanctionner les responsables de disparitions d'enfants, de se livrer à une recherche sérieuse des mineurs, de soutenir leurs familles par des

prises en charge médicales, psychologiques et psychiatriques.

La CIDH, dans ses attendus, rappelle que « par le passé » l'Etat salvadorien alléguait « l'inexistence des faits, qui ont fait partie d'un modèle de violence » dans ce pays au cours de la guerre entre le Front Farabundo Martí de Libération Nationale (FMLN) et les Forces armées. Depuis 2009 et l'accession au pouvoir du FMLN, le gouvernement du Salvador a reconnu la responsabilité historique de l'Etat et a demandé pardon aux victimes.

Source : *El País Internacional*

Guatemala

Ríos Montt sera rejugé

Condamné en première instance à cinquante années de prison pour faits de génocide et trente pour crimes contre l'humanité, l'ex-dictateur Ríos Montt a vu sa condamnation annulée peu de temps après par le Tribunal constitutionnel, qui a finalement ordonné l'organisation d'un nouveau procès. Il sera rejugé à partir du 5 janvier 2015 pour ces mêmes délits mais par un autre Tribunal.

L'enjeu du nouveau procès est la

qualification des délits commis par Ríos Montt, dans la mesure où le terme de génocide ouvrirait la possibilité d'un jugement ultérieur des forces économiques qui mirent à la disposition des militaires leurs moyens aériens et financèrent les opérations de contre-insurrection.

Source : *El País Internacional*

Mexique

Les solutions du Président et l'incrédulité de la population

Deux mois après la tragédie d'Ayotzinapa, l'indignation de la population mexicaine et son exigence que l'Etat assume ses responsabilités ne faiblissent pas, malgré toutes les tentatives gouvernementales de se dédouaner et de tourner la page. La colère populaire est attisée par la répression des manifestations pacifiques, l'arrestation arbitraire de manifestants.

L'exigence de justice et de vérité, de fin de l'impunité des fauteurs de corruption et de violations des droits humains, continue de trouver un écho à l'extérieur du Mexique avec une prise de position ferme de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme, mais aussi du Vatican.

A la recherche d'une relégitimation de son pouvoir, le Président Peña Nieto a fini par annoncer un plan de lutte contre l'impunité en dix mesures. Celles-ci mêlent des mesures pratiques, tel un numéro d'appel d'urgence des forces de sécurité unique – le 911 –, à des décisions plus fondamentales pour la structure

de l'Etat et ses prérogatives.

En termes de police, il propose que soit accordée à l'Etat fédéral la faculté de dissolution et de prise de contrôle des municipalités élues qui auraient partie mêlée avec le crime organisé, que soient éliminées les 1 800 polices municipales existantes, difficilement contrôlables, et qu'elles soient remplacées par un corps de police unique, constitué dans chacun des trente-deux Etats de la fédération, afin de mieux contrôler les recrutements et tenter d'empêcher l'infiltration de la délinquance. Ces deux mesures feront l'objet d'une modification de la constitution. Il est aussi proposé de doter les Mexicains d'une carte d'identité nationale. De l'aveu même du Président, la réalisation du projet de corps de police unique sera difficile et longue, pour cause de manques de moyens financiers.

Au plan judiciaire, les mesures préconisées portent sur les niveaux de compétence des juridictions chargées de

lutter contre la criminalité, sur l'amélioration de l'accès à la justice au quotidien pour les citoyens, sur l'élaboration d'une législation contre la torture, les disparitions forcées et les exécutions extra-judiciaires et sur la création d'un système national de recherche des personnes disparues. A cet égard, les organisations de défense des droits de l'Homme estiment que cette annonce n'a rien de nouveau et n'est pas une avancée, car depuis le mois de juillet existe le « Plan national de recherche des personnes non localisées » qui n'a pas empêché la disparition des quarante-trois élèves enseignants d'Ayotzinapa.

Enfin, troisième volet, celui de la lutte contre la corruption, le projet porte sur le soutien au Système national anticorruption en cours de débat au Parlement, sur le renforcement de l'Audit de la Nation (par la Cour des comptes), sur la nomination d'un Procureur anti-corruption par le Sénat, sur des mécanismes souples de dénonciation des faits de corruption, sur des « sanctions exemplaires » pour les entreprises qui versent dans la corruption. Au rayon transparence, est proposée la création d'un portail d'information sur les contrats et fournisseurs du gouvernement fédéral, pour assurer les principes de transparence, de responsabilité et de participation des citoyens. Sur ce plan, de nombreux commentateurs ont glosé sur l'absence totale de crédibilité du Président, éclaboussé par l'affaire de l'achat par son épouse d'une demeure luxueuse avec de l'argent d'un entrepreneur en affaires avec le gouvernement, impliqué dans un contrat de TGV chinois qui a dû être annulé en toute hâte à la veille de sa signature.

A ces mesures législatives, le Président a ajouté deux mesures spécifiques pour les

Etats les plus déstabilisés par la violence. Pour l'Etat du Guerrero, et les zones de Tierra Caliente du Michoacán, de l'Etat de Mexico et du Guerrero, l'Etat fédéral devrait prendre en charge des opérations de police. A cet égard, on peut légitimement s'interroger a priori sur les missions de ces forces de police, compte tenu d'expériences antérieures, si elles ne font pas l'objet d'un contrôle public transparent. Ensuite, Peña Nieto a renouvelé ses promesses antérieures d'investissements dans l'Etat du Guerrero et les deux autres Etats du Sud, Chiapas et Oaxaca, où l'extrême pauvreté est endémique, dans le cadre du Programme National d'Infrastructure. Le projet est de créer des pôles de développement dans trois zones économiques spéciales, la première dans le Corridor Industriel Interocéanique de l'Isthme de Tehuantepec, la deuxième au Chiapas, et la troisième entre le port de Lázaro Cárdenas et le Guerrero. Cela inclut la construction d'infrastructures modernes, des dégrèvements d'impôts et de cotisations sociales pour les entreprises qui investiraient, en particulier des entreprises étrangères. En outre, les producteurs du Chiapas, du Guerrero et de Oaxaca devraient, par décret, bénéficier d'un « traitement fiscal différencié ». L'idée des corridors industriels et des zones franches de production n'est pas nouvelle, elle est dans l'air depuis plusieurs présidences mais elle n'a jamais connu le moindre commencement de réalisation, et le concept de zone économique spéciale, si l'on s'en réfère aux modèles chinois ou indien, ne laisse pas augurer d'un changement dans le rapport à l'injustice sociale qui est la source de la rébellion latente dans ces régions du pays.

Sources : *La Jornada, Proceso, El País Internacional, BBC Mundo*

République dominicaine / CIDH

La réponse à la condamnation par la CIDH

Fin octobre, la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) s'était prononcée sur la discrimination dont sont victimes les citoyens d'origine haïtienne en République dominicaine, et plus particulièrement sur la décision de la Cour constitutionnelle dominicaine de 2013 qui avait retiré la nationalité dominicaine à 200 000 personnes, la qualifiant comme violation du « droit à la nationalité », et a enjoint le gouvernement à réaliser les changements pertinents de sa législation.

Le gouvernement dominicain s'est aussitôt estimé offensé, déclarant que « toute position questionnant les pouvoirs légitimement constitués de l'Etat est inacceptable ».

Dans la foulée, la Cour constitutionnelle a déclaré anticonstitutionnelle l'appartenance du

pays à la Cour interaméricaine, décision prise en 1999 par le président Leonel Fernández, au motif que cette décision n'avait pas été ratifiée par le Congrès national.

Cette décision a suscité des réactions très vives de la CIDH, outrée de cette « *interprétation du sens et de l'étendue des obligations internationales des Etats, qui vide de sens le droit international* ». La République dominicaine est, après le Venezuela, le deuxième pays latino-américain à suspendre sa participation à la CIDH pour cause de désaccord avec des décisions le concernant. La CIDH, dans une déclaration a rappelé que, conformément aux principes qui régissent les droits des traités, « *un Etat qui a adopté une position produisant des effets juridiques,*

ne peut ensuite adopter une autre conduite, contradictoire de la première et changeant l'état des choses sur la base desquelles les autres parties se sont alignées ». En outre, la CIDH fait remarquer qu'il n'est pas possible pour un Etat de rester partie de la Convention

interaméricaine des droits de l'Homme tout en s'affranchissant de la compétence de la CIDH.

Source : *El País Internacional*

Uruguay

La victoire de Tabaré Vázquez et du Front large

Faisant mentir les pronostics de divers instituts de sondage mais aussi d'une partie de la presse française, qui voyait la gauche menacée, Tabaré Vázquez, qui fut une première fois Président de l'Uruguay de 2005 à 2010, a remporté le ballottage de l'élection présidentielle avec une confortable avance de 13 % sur Luis Lacalle Pou...

Les électeurs uruguayens n'ont très clairement pas voulu du changement proposé par le Parti national (« Blanco ») et ont préféré la continuité. Et ce n'est pas la campagne électorale particulièrement atone, sans débats dans les médias, qui les a convaincus.

Dans son premier discours de Président élu, Tabaré Vázquez, a souligné que 34 ans exactement après le referendum de rejet de la dictature, « *les Uruguayens ont dit oui à plus de libertés, plus de droits, à une démocratie et citoyenneté meilleures, oui à plus de développement économique, social et culturel* ». T. Vázquez ne succédera à José Mujica que le 5 mars 2015. Cette longue période de transition permettra de faire le point sur l'héritage positif de la présidence Mujica, mais aussi des insuffisances de son bilan. Au chapitre économique, Vázquez recevra une économie en bon état, avec une croissance annuelle d'environ 3 %, un taux de chômage à 6,7 % et 11 années consécutives de développement. Il pourra aussi bénéficier de l'image très positive du pays, acquise grâce à la simplicité et au style peu protocolaire de José « Pepe » Mujica, mais aussi par l'adoption de lois sociétales telles que les législations sur l'avortement, sur le mariage des personnes de même sexe et sur le cannabis. Au chapitre positif, il faut aussi ajouter la création d'une nouvelle université publique et des accords étatiques pour le développement des énergies renouvelables et la réduction de la dépendance énergétique du pays.

La campagne électorale menée par la droite, Lacalle Pou comme Bordaberry, a porté essentiellement sur les thèmes de la sécurité et de l'éducation. Mujica a reconnu publiquement qu'il a échoué à améliorer la situation dans ces deux domaines. Pour renflouer le système d'enseignement, autrefois reconnu comme de grande qualité mais aujourd'hui très dégradé, Vázquez propose entre autre d'accorder des bourses aux élèves des écoles publiques

pour qu'ils puissent poursuivre leur scolarité dans des établissements privés, de veiller au passage du primaire au secondaire. On s'interroge sur l'efficacité de ces mesures pour mettre un terme aux taux très élevés de redoublement (jusqu'à 57,4 % dans certaines écoles secondaires) et on attend une réponse aux revendications des enseignants qui, ces dernières années, ont mené des grèves à la fois sur leurs conditions de travail, mais aussi sur le contenu de l'enseignement proprement dit.

En ce qui concerne la sécurité, il faut remarquer que, de façon contradictoire, si le sentiment d'insécurité a fortement augmenté, les statistiques indiquent que l'Uruguay est l'un des pays les plus sûrs de l'Amérique latine. En effet, si le taux d'homicides a fortement baissé, les vols sont par contre en augmentation, contribuant ainsi à ce sentiment d'insécurité. Le Président « élu » parie sur la poursuite des politiques du gouvernement Mujica en matière de sécurité en « *essayant de valoriser la fonction de la police, de réduire la surpopulation carcérale tout en soutenant les victimes* ».

Vázquez va hériter de quatre autres sujets, plus ou moins polémiques, dès le début de sa Présidence : la présence en territoire uruguayen de cinq prisonniers de Guantanamo, accueillis comme réfugiés sur décision de José Mujica, décision qui ne fait pas l'unanimité dans l'opinion publique, y compris au sein du Front large ; le procès intenté par Phillip Morris devant le CIADI, du fait de la campagne anti-tabac lancée sous la première Présidence de Tabaré Vasquez ; l'entrée en vigueur de la loi sur le cannabis, à laquelle la majorité des uruguayens seraient opposés selon les sondages, et sur laquelle Vázquez a exprimé des doutes, en particulier sur la vente en pharmacies ; et enfin, sur le passif du pays en matière de droits de l'Homme, du fait de la loi d'impunité, des entraves aux processus judiciaires mises par les avocats des militaires et de la résistance de la Cour suprême à mettre en œuvre la décision de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme de 2011 qui fait obligation à l'Uruguay de réviser tous les cas de violations de droits de l'Homme.

Sources : *La República, BBC Mundo, Página 12*

Venezuela

Lois sur l'économie, lutte contre la corruption et chasse au gaspillage budgétaire

Le Président Nicolás Maduro a annoncé la promulgation de 28 lois sur l'économie à la veille de l'échéance des pouvoirs spéciaux lui permettant de légiférer sans passer par l'Assemblée.

Parmi ces lois, une réforme du système fiscal avec entre autres la réforme du code de la fiscalité, de l'impôt sur le revenu, de la TVA, de l'impôt sur les cigarettes et sur les alcools, dans l'espoir d'augmenter les revenus de l'Etat en 2015 par la perception des impôts ; une loi de régionalisation facilitera la création de « zones économiques spéciales » pour le développement de l'industrie pétrolière, du tourisme et de l'agro-alimentaire ; une réforme de la loi sur les investissements étrangers ; une loi antimonopole ; une réforme de la loi organique qui réserve à l'Etat l'exploitation de l'or, pour élargir les revenus de l'Etat.

Ces mesures visent à renflouer les caisses de l'Etat atteintes par la chute des prix du pétrole, principale source de financement du pays – 96 % des devises du pays proviennent des exportations de pétrole –, mais aussi par une politique économique manquant de perspectives stratégiques de développement.

A ces mesures économiques et financières s'ajoute un volet plus politique avec, en premier lieu la création d'un Système national anti corruption, avec la création d'un corps d'inspecteurs anti corruption, placé directement sous la responsabilité de la présidence de la République, doté de pouvoirs équivalents à ceux du Ministère public et des Tribunaux. Par ailleurs, la loi établit que les délits contre le patrimoine public sont imprescriptibles. Ce faisant, le Président Maduro répond concrètement aux dénonciations de cas de corruption dénoncés par l'opposition politique, et pour l'essentiel liés directement à la différence abyssale entre

la valeur du dollar au marché officiel et au marché noir. La nouvelle police anti corruption fonctionnera sur la base des informations fournies par les organisations de base « chavistes » mais aussi par celles recueillies par un centre de renseignement financier et par le Centre Stratégique de Sécurité et Protection de la Patrie (CSSPP). Les sources de ces informations suscitent des préoccupations quant au risque de dérive vers la délation et vers l'espionnage de la population par le CSSPP dont la finalité est assez floue.

En prime de ce « paquet » de lois, le Président Maduro a signé une loi « de révolution de la police » avec en perspective la restructuration des services policiers existants et aussi le développement d'une stratégie de combat de la délinquance par une approche sociale préventive. On espère que cette approche touchera les polices elles-mêmes, accusées d'être pénétrées par la délinquance et de pratiques violant les droits de l'Homme.

Deux semaines plus tard, confronté à l'échec de la proposition vénézuélienne formulée à la réunion de l'Opep et visant à une action concertée de limite de la production pour faire remonter le prix du baril de brut, et donc à la nécessité de restructurer le budget national pour 2015, le Président Maduro a demandé à tous les ministres de présenter un plan de réduction des dépenses de leurs ministères, mais aussi de baisser les salaires des hauts fonctionnaires. La diminution des salaires concerne le chef de l'Etat, les ministres et vice-ministres ainsi que les dirigeants des entreprises d'Etat. Toutefois il n'y aura pas de diminution des financements des programmes sociaux en 2015.

Sources : BBC Mundo, *El País* Internacional

Les cas de Leopoldo López et Corina Machado

Le dirigeant de l'opposition Leopoldo López, détenu depuis le printemps dernier, a vu rejeter la demande de libération présentée par ses avocats sur la base d'une recommandation du Groupe de Travail du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies sur la détention arbitraire.

Il est jugé pour les délits d'incitation à l'émeute, association de malfaiteurs, dommages à la propriété et incendie d'un bâtiment du Ministère public, au cours des manifestations étudiantes anti-gouvernementales de février qui firent trois morts.

Depuis son arrestation et son incarcération, Leopoldo López est le politicien d'opposition le plus populaire du pays, plus qu'Enrique Capriles qui fut candidat contre Chávez puis Maduro à la présidence de la République.

L'argumentation de ses avocats se fonde sur deux éléments : son incarcération dans une prison militaire – ce qui prouve, selon eux, son statut de prisonnier politique, non reconnu par les autorités gouvernementales –, sa mise en cellule d'isolement pendant quatre des neuf mois de sa détention, pour le punir de différentes irrégularités – selon les autorités de

la prison – telles que parler à la presse, réaliser des actions de protestation dans la prison et de transmettre des mots d'ordre politiques aux membres de son parti.

Pour protester contre l'attitude du tribunal, López a décidé de refuser de se présenter aux séances de son procès, jusqu'à ce que la cour se prononce sur le rapport de ce groupe de travail de l'ONU qui estime que sa détention est une violation des pactes et traités internationaux ratifiés par le Venezuela, lui faisant obligation de le libérer.

Le maintien en détention de Leopoldo López est « techniquement » conforme à la loi, car l'un des délits dont il est accusé est passible d'une peine d'au moins huit ans de prison.

Deuxième tête de l'opposition radicale au gouvernement, María Corina Machado, députée déchue de son mandat pour ses déclarations d'appel à l'insurrection et sa demande de soutien aux Etats-Unis, est maintenant accusée par le Ministère public de conspiration contre le gouvernement, et plus précisément de tentative de coup d'Etat contre le Président Maduro, à la faveur de courriers

électroniques qui auraient été interceptés par les services de sécurité. Ces mails envoyés au plus fort des manifestations du printemps critiquaient, semble-t-il, l'attitude de cette partie de l'opposition vénézuélienne – lire Capriles – opposée à l'idée de descendre dans la rue pour expulser Maduro du pouvoir et laissaient entendre que cette position radicale comptait sur l'appui de Washington.

Si María Corina Machado est jugée et déclarée coupable, elle pourrait être condamnée à 8 à 16 ans de prison. Elle rejette les accusations dont elle est l'objet et dit haut et fort qu'il s'agit d'une vengeance pour la stratégie d'affrontement radical avec le gouvernement. En effet, l'ex-députée a été l'une des principales instigatrices des manifestations du premier trimestre qui se sont soldées par 43 morts et 3 500 arrestations.

Il faut noter aussi la réitération des dénonciations de tentatives d'assassinat contre le chef de l'Etat depuis l'arrivée au pouvoir de Nicolás Maduro.

Sources : *El País Internacional*, BBC Mundo